

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7398871001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7398871001>

Cette annonce a été mise en ligne le **11 mars 2025** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Alexandra COLY, Notaire associée au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée OFFICE NOTARIAL DES SABLES D'AUGES, dont le siège est à DOZULÉ (14430), 10 Bis Faubourg du Pont Mousse, et titulaire d'un Office Notarial à la résidence de TROARN (14670), le 5 Mars 2025, il résulte que Monsieur Gilles Alain LE CORRE, né à CAEN (Calvados) le 22 Septembre 1959, de nationalité française et Madame Marie-Hélène Jeannine Paulette TALLEC, née à CAEN (Calvados) le 12 Octobre 1960, de nationalité française, demeurant ensemble à HEROUVILLE SAINT CLAIR, 835 Rue d'Epron, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CHEUX (Calvados) le 22 Mai 1982, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution de la communauté au survivant en cas de décès de l'un d'eux (conformément aux dispositions de l'article 1524 alinéa 1er du code civil), tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Maître Alexandra COLY, notaire à TROARN (14670), 2 rue de l'Avenir.

Maître Alexandra COLY

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

